



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**



## **SE FORMER**

### **COORDINATEUR D'ACTIVITÉS ET DE PROJETS**

Animateur d'équipe dans le domaine du social et de la santé, le coordinateur participe au sein de son établissement à la dynamique impulsée par le projet de service et plus globalement par le projet institutionnel. Il assure la mise en œuvre et la coordination des activités en mobilisant les ressources nécessaires et constitue dans ce sens un garant des orientations fixées et des objectifs retenus. Il anime une équipe, qui peut être pluridisciplinaire et occupe une place qui le situe institutionnellement à l'interface du chef de service et de l'équipe socio-éducative ou médico-sociale.

Le coordinateur intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé, de l'insertion sociale et de l'intervention à domicile. Il est employé par les associations, les collectivités territoriales, la fonction publique et les structures à but lucratif.

**[WWW.PRAXIS.ALSACE](http://WWW.PRAXIS.ALSACE)**

## Coordonner des activités et des projets dans le domaine du social et de la santé

<b>DURÉE DE LA FORMATION</b>	16 journées réparties en 5 regroupements de 3 jours + 1 journée le mois suivant
<b>CONTENU DE LA FORMATION</b>	<p>La formation se décompose en 4 domaines de formation (DF) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>DF1</b> Politiques sociales et évolution des secteurs</li><li><b>DF2</b> La fonction de coordinateur au sein de l'institution</li><li><b>DF3</b> Animation et coordination d'équipe</li><li><b>DF4</b> Encadrement technique des équipes</li></ul> <p>➤ 119 heures de formation</p>
<b>PRÉ-REQUIS À L'INSCRIPTION</b>	<p>La formation s'adresse à l'ensemble des professionnels occupant ou projetant d'occuper des fonctions de coordination/animation d'équipe dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux et du sanitaire. Les personnes demandeurs d'emploi ou en reconversion devront effectuer un stage de 5 semaines (175 heures) auprès d'un professionnel en fonction, sur la période de formation.</p> <p>Les professionnels exerçant dans les domaines du social et de la santé, qui ne sont pas en poste de coordinateur, ont deux possibilités pour effectuer ce stage pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ soit effectuer un stage de trois semaines (105 heures) en dehors de leur structure auprès d'un coordinateur,</li><li>➤ soit se voir confier par leur employeur une ou des activités relevant de la fonction de coordination (à valider avec l'organisme de formation).</li></ul>
<b>MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	Pour les démarches d'inscription, consultez le site internet <a href="http://www.praxis.alsace">www.praxis.alsace</a>
<b>COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>	<p>Coût de la formation : 2 440 € (sous réserve de modifications) Financement selon votre situation (France Travail, OPCO, employeur personnel ...)</p>

Pour toute information complémentaire, adressez un mail à :  
Anne Fichou, responsable de formation : [a.fichou@praxis.alsace](mailto:a.fichou@praxis.alsace)  
Sophie Audigier, assistante de formation : [s.audigier@praxis.alsace](mailto:s.audigier@praxis.alsace)